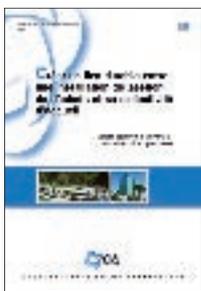


L'énergie nucléaire et la société civile

GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Organismes de gestion des déchets radioactifs et collectivités d'accueil

Le Forum sur la confiance des parties prenantes (*Forum on Stakeholder Confidence – FSC*) a publié deux rapports importants en 2007 ; tous deux sont disponibles en français et en anglais sur le site de l'AEN (www.nea.fr). Le premier s'intitule *Créer un lien durable entre une installation de gestion de déchets et sa collectivité d'accueil*. Tout projet à long terme de gestion des déchets radioactifs



devra, selon toute probabilité, être exploité, puis surveillé pendant des décennies, voire des siècles. Il nécessitera un site matériel et aura toutes sortes de répercussions sur la collectivité environnante tout au long de la période d'exploitation et de surveillance. La durabilité sociétale de la solution convenue constitue donc un facteur-clé de sa réussite. Le rapport montre qu'il est possible d'établir des relations durables entre l'installation et la collectivité d'accueil, pourvu d'ouvrir la perspective d'une qualité de vie meilleure au fil des générations. La solution peut être aussi simple et bon marché qu'un coup de peinture spéciale (comme à Vandellós, en Espagne) ou beaucoup plus complexe et enrichissante lorsqu'elle consiste à mettre en place des processus collectifs en vue d'un projet intégré de gestion des déchets radioactifs (la démarche de partenariat local instaurée en Belgique par exemple). S'appuyant sur l'analyse des nombreuses contributions des différentes parties prenantes et sur l'expérience du FSC, le rapport



ENRESA, Espagne

« Le coup de peinture spéciale » au site de Vandellós en Espagne.

met en évidence quelques critères élémentaires fonctionnels, culturels et matériels de conception à utiliser en vue de bâtir une relation durable entre l'installation et la collectivité qui l'accueille.

Le second rapport porte le titre *Changements culturels et organisationnels dans les organismes de gestion des déchets radioactifs : Enseignements tirés*. Ces dernières années, l'environnement sociopolitique dans lequel s'inscrit la gestion des déchets radioactifs a considérablement évolué. La démarche participative est devenue un principe moteur. Le FSC a donc organisé un sondage auprès de ses membres afin de savoir comment les organismes de gestion des déchets radioactifs se sont adaptés à ce changement sociétal. Comment font-ils pour arbitrer entre l'exigence d'ouverture et les inquiétudes croissantes liées à la sécurité des installations ? Existe-t-il des organisations qui ont réussi à passer d'une culture technique à une culture orientée vers le client ? À quelles résistances se sont-elles heurtées ? Quels outils et instruments ont-elles utilisés pour évoluer ? Le rapport décrit d'abord les changements observés par les gestionnaires de déchets, puis les replace dans le contexte de la science des organisations. L'expérience et les enseignements qui en sont tirés intéresseront tous ceux qui souhaitent en savoir davantage sur l'évolution qui a marqué le domaine de la gestion des déchets radioactifs ou dont l'organisation, quel que soit son secteur d'activité, doit s'adapter à la demande sociétale.

La société civile face au démantèlement

Sachant que de nombreuses centrales nucléaires parviendront à la fin de leur durée de vie dans une dizaine d'années ou seront fermées pour des raisons économiques ou autres, les pays membres accordent une place croissante à la participation de la société civile aux processus de décision correspondants. De concert avec le FSC, le Groupe de travail de l'AEN sur le déclassement et le démantèlement (WPDD) a réalisé, en 2007, une étude dont les résultats ont été publiés dans un rapport intitulé *Implication des parties prenantes dans le déclassement des installations nucléaires : Enseignements internationaux*.



Bien que les personnes les plus susceptibles de subir les conséquences de la décision d'arrêter une centrale nucléaire soient les populations avoisinantes, le rapport a conclu qu'une telle décision pouvait parfois avoir une portée plus vaste et s'étendre même au niveau national, s'il fallait, par exemple, trouver de nouvelles sources de production d'électricité pour remplacer une centrale

mise hors service. En pareil cas, il conviendrait également de prendre l'avis des différentes parties prenantes qui défendent les intérêts locaux et nationaux. À mesure que le processus de décision avance et passe des problèmes liés à l'arrêt de l'installation aux stratégies de démantèlement, plus les intérêts purement locaux prennent de l'importance. C'est pour cette raison qu'il est impératif d'établir le plus tôt possible un esprit de coopération et de dialogue entre les autorités réglementaires, les gestionnaires de déchets et les populations locales. Les municipalités qui accueillent des installations nucléaires ont tendance à s'intéresser aux problèmes que les activités de la centrale posent au jour le jour et, en ce qui concerne le démantèlement, seront en général favorables à une réutilisation rapide du site à des fins économiques ou culturelles.

RADIOPROTECTION

Depuis quelques années, la prise de conscience de la nécessité et de l'utilité de faire participer la société civile aux décisions a contribué à élargir le champ d'intervention de la radioprotection. Pour continuer à suivre les progrès accomplis dans ce domaine en pleine évolution, le Comité de protection radiologique et de santé publique (CRPPH) de l'AEN s'est employé à participer aux grands débats. Sur le thème précis d'encourager les spécialistes de radioprotection à soutenir la participation des parties prenantes, le CRPPH et le Secrétariat de l'AEN ont participé activement à trois réunions organisées par les sociétés nationales de radioprotection d'Espagne (2005), de France (2006) et du Royaume-Uni (2007), afin d'élaborer un « Code de bonne conduite » relatif à la démarche participative et une « Déclaration d'engagement » auxquels pourront se reporter au besoin les spécialistes de radioprotection qui sont appelés à débattre avec la société civile, afin de connaître les processus et les règles qu'ils s'engagent à respecter. Le groupe qui est en train d'ébaucher le code de bonne conduite souhaite en proposer une version provisoire et la diffuser pour qu'elle soit examinée à la réunion du CRPPH, en mai 2008. Ces travaux viendront parachever d'autres activités du Comité destinées à consolider la démarche d'ouverture et de concertation des établissements de



A. Gonin, CEA, France

Protection radiologique du personnel à Saclay, France.

radioprotection avec les parties prenantes, notamment celles qui ne sont pas traditionnellement intéressées par la radioprotection.

Le Groupe de travail sur les urgences nucléaires (WPNEM) du CRPPH prépare actuellement un atelier consacré à la participation des parties prenantes à la gestion des conséquences, en s'inspirant du cycle fructueux des ateliers de Villigen sur la participation aux décisions en matière de protection radiologique. Par ailleurs, comme noté précédemment, le CRPPH a entrepris une étude exploratoire qui analyse comment divers établissements nationaux de radioprotection ont pu intégrer le plus efficacement possible la démarche participative dans leurs processus et quelles implications cette adaptation pourrait avoir sur leur structure organisationnelle.

AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES ET GRAND PUBLIC

Les agents d'information au sein des autorités réglementaires se réunissent une fois par an sous l'égide du Groupe de travail sur la communication des autorités de sûreté nucléaire avec le public (WGPC) non seulement pour échanger de l'information et leur expérience concernant les contacts avec le public, mais aussi pour réaliser des études sur ce thème. En 2007, il s'est agi principalement



JINES, Japon

Atelier sur la transparence des activités réglementaires, Tokyo et Tokai-Mura, Japon.

d'organiser un atelier sur la transparence des activités réglementaires, en mai, au Japon. L'atelier, dont les actes ont été publiés, a réuni des spécialistes de la communication, des techniciens et de hauts dirigeants des autorités réglementaires qui ont pu aborder divers thèmes liés à la transparence, y compris les attentes de la société civile, les exigences propres aux activités réglementaires, les pratiques à modifier pour instaurer cette transparence et, enfin, les méthodes permettant de l'évaluer.